Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 06/11/2025
ID : 009-220900013-20251104-2025_CP_492-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 03 novembre 2025

Présents :

Mme Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, M. Alain NAUDY, Mme Marie-France VILAPLANA, M. Raymond BERDOU, M. Michel PICHAN, Mme Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Philippe PUJOL, M. Jean-Noël VIGNEAU

Absents :

Mme Géraldine PONS

Pouvoirs :

Mme Nicole QUILLIEN à Mme Monique BORDES, Mme Véronique RUMEAU à Mme Christine TEQUI

Délibération N°2025_CP_492

PREMIERE PROGRAMMATION 2025 RECONQUETE DE CENTRE BOURG, HORS PROGRAMMATION TERRITORIALE, DONC HORS "CTO" (CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE"

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le 06/11/2025
ID : 009-220900013-20251104-2025_CP_492-DE

Vu l'article L.3211-2 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2024_CD_063 du 28 Octobre 2024, qui donne compétence à la Commission Permanente,

Vu la délibération en date du 29 juin 2007, à travers laquelle le Conseil départemental a arrêté ses critères d'intervention en matière de logements et d'aménagements urbains,

Considérant que l'axe 2 du schéma Ariège 2030 prévoit de redynamiser les centres anciens afin d'éviter leur dépeuplement en les rendant attractifs, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et en répondant aux problématiques du respect des équilibres sociaux,

Considérant que le Conseil départemental a souhaité dans ce domaine renforcer son intervention auprès des collectivités pour améliorer le cadre de vie des ariégeois par la mise en place du programme reconquête des centres anciens,

Considérant que la programmation présentée est hors «Contrat Territorial Occitanie» car la Région n'est pas sollicitée,

Considérant que Monsieur Alain NAUDY de par sa qualité de Maire de la Commune d'Orlu ne participe ni au vote, ni à l'examen du présent rapport le concernant,

Vu le rapport de Madame la Présidente,
La Commission Permanente du Conseil Départemental décide :

Article 1 : d'approuver les subventions indiquées dans le tableau joint en annexe au titre de la première programmation 2025 «reconquête des centres bourgs hors CTO» pour un montant global de 70 435,71 € dont 21 001,20 € au titre de l'habitat (logements sociaux communaux, étude EPFO et façades) et 49 434,51 € au titre des aménagements urbains.

Article 2 : d'approuver le versement de l'aide au prorata des dépenses justifiées.

Article 3 : d'imputer les aides au titre des logements sociaux communaux et des façades sur le chapitre 907, fonction 78, nature 2041482 (communes) / 2041582 (intercommunalités) du Budget Départemental sur l'Autorisation de Programme 2025 d'un montant de 550 000 €.

Article 4 : d'imputer les aides au titre des aménagements urbains sur le chapitre 905, fonction 515, nature 2041482 du Budget Départemental sur l'Autorisation de Programme 2025 d'un montant de 700 000 €.

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Christine TEQUI
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
5 nov. 2025

PREMIERE PROGRAMMATION TERRITORIALE 2025 "HORS CTO "

nb: AF: Avis Favorable / AFP: Avis Favorable de Principe (attentes pièces comp) / AR: Avis Réservé (manque pièces essentielles)

N° PROGOS	NOM DOSSIER	maître d'ouvrage	Montant Travaux	assiette éligible	taux	Proposition SUBV	observations / AVIS
PETR de l'Ariège							
HABITAT (logements sociaux communaux) 907							
24S00481	Rénovation énergétique de 3 logements sociaux (installation 3 PAC)	**Durfort**	16 340	16 340	30%	4902	*AF*
24S01292	Rénovation énergétique d'1 logement du Presbytère à vocation sociale	**Orlu**	69 954,65	19 728,00	15%	2959,20	*AF, ce dossier intialement présenté en logement "social" a été requalifié par la commune comme "à vocation sociale". A ce titre , il est instruit suivant les critères du FDTE à 15% d'aide et non à 30%*
Habitat / Etudes							
25S00823	Etude de faisabilité pour le projet de requaiification de l'Ilot dégradé rue du Moyen Age	**Sabarat**	7 200,00	7 200,00	20%	1440,00	AF
Opération façades							
25S00824	Opération façades 2025	**Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées**	220 000,00	117 000,00	10%	11 700,00	*AF*
COUSERANS							
Aménagement urbain Travaux (905)							
25S00431	Démolition pour aménagement paysager sur la parcelle en intersection de la route RD Parcelle A0710	**Lassere**	57 601,56	57 601,56	25%	14 400,39	*AF car étude CAUE en cours pour amgts*
25S00432	Aménagement d'un espace vert en centre de village	**Gajan**	61 581,62	61 581,62	20%	12 316,32	*AF s/s réserve quota logts sociaux*
	Restauration de perméabilisation des sols	**Arvigna**	93 360,61	93 361,00	20%	18 672,20	*AF s/s réserve quota logts sociaux*
25S00124	Aménagements et végétalisation de terrains communaux	**Clermont**	20 228,00	20 228,00	20%	4 045,60	*AF s/s réserve quota logts sociaux*

bilan imputations budgétaires	chapitre	Fonction	nature	montant
logements sociaux communaux	907	78	**2041482**	**7 861,20**
études habitat partenariat EPFO	907	78	**2041482**	**1 440,00**
opération façades	907	78	**2041582**	**11 700,00**
total 907 (habitat)				**21 001,20**
aménagement urbain	905	515	**2 041 482**	**49 434,51**
TOTAL GENERAL (905 + 907)				**70 435,71**